

Christophe Rey
Université de Picardie Jules
Verne

LESCLaP (CERCLL)

Séminaire Diadidi
« Le jugement de l'oreille : les
sons du français et leur
représentation »
03 juin 2010

La part du jugement de l'oreille dans la théorie phonétique de Nicolas Beauzée

Problématique

Nicolas Beauzée : un précurseur de la phonétique

-Vérifier si le jugement d'acceptabilité des mots que l'on confère à « l'oreille » et qui a largement marqué les théories des savants et grammairiens des XVI^e et XVII^e siècles (cf. exposés précédents et notamment celui de Gilles Siouffi évoquant **Etienne Pasquier**) se retrouve sous une forme quelconque dans les théories phonétiques de Beauzée.

-L'enjeu est de vérifier si la technicité de la description scientifique de Beauzée s'appuie elle aussi (et dans quelle mesure) sur ce jugement de l'oreille.

Une théorie phonétique morcelée

**Articles de Grammaire
de l'*Encyclopédie*
(1756-1765)**

***Grammaire générale*
(1767)**

**Dictionnaire
Grammaire & Littérature
de l'*Encyclopédie*
Méthodique
(1782-1786)**

**La théorie phonétique la plus aboutie
de l'époque**

voix

		retentissantes		labiales			
variables	A	orale	grave aiguë	á...pâte a...pate	EU	grave aiguë muette	eu...jeûneur eu...jeunesse e...je
		nasale		an...pante		nasale	eun...jeun
	Ê	orale	grave aiguë	ê...tête è...tette	O	grave aiguë	ô...côte o...cote
		nasale		ein...teinte		nasale	on...conte
constantes	E {	{	é...bâté	U {	{	u...sujet	
	II {	{	ii...bâti	OU {	{	ou...scourmis	

Mise
en
système

articulation

		variables	
		faibles	fortes
orga- niques	labiales	nasales	
		orales	{ muettes sifflantes
	linguales	nasales	
		orales	{ muettes sifflantes
aspirée		dentales, gutturales, liquides, dentales, palatales	
constantes			
	M (mut)	B (baquet) V (vendre)	P (paquet) F (fendre)
	N (nut)	D (dome) G (galle)	T (tome) K (calle)
	L (loi) R (roi)	Z (zèle) J (Japon)	S (scelle) CH (chapon)
	H (héros)		

Le jugement de l'oreille chez Beauzée : entre maintien et remise en cause du dispositif

I. Examen de la terminologie phonétique de Beauzée

1. L'opposition Sons/Articulations remplacée par l'opposition Voix/Articulations
2. L'opposition unités « aiguës » / unités « graves »
3. L'opposition « articulations fortes/articulations faibles »

		V O I X			
		RETENTISSANTES.		LABIALES.	
VARIABLES.	A	ORALE { grave... <i>Â</i> ...pâte, aiguë... <i>A</i> ...pate.	EU	ORALE { grave... <i>EU</i> ...jeûneur, aiguë... <i>EU</i> ...jeuneffe, muette... <i>E</i> ...jê.	
	NASALE..... <i>AN</i> ...pâte.	NASALE..... <i>EUN</i> ...jeun.			
CONSTANTES.	Ê	ORALE { grave... <i>Ê</i> ...tête. aiguë... <i>Ê</i> ...tette.	O	ORALE { grave... <i>Ô</i> ...côte. aiguë... <i>O</i> ...cote.	
	NASALE..... <i>EIN</i> ...teinte.	NASALE..... <i>ON</i> ...conte.			
		Ê..... <i>Ê</i> ...bâtê.	OU	U..... <i>U</i> ...sujet.	
		L..... <i>L</i> ...bâti.		OU..... <i>OU</i> ...soumis.	

		ARTICULATIONS.			
		CONSTANTES.		VARIABLES.	
		N. Mort		FOIBLES FORTES	
				B. Baquet P. Papier	
				V. Venise T. Tendre	
		N. Mort			
				D. Doute T. Tour	
				G. Galle X. Caille	
				L. Loi R. Roi	
				Z. Zèle S. Sèche	
				J. Japon CH. Chapeau	
				H. Héros	
		ASPIRÉE.			

A- L'opposition *voix/articulations*

"Dans les différents articles de l'Encyclopédie où j'ai eu occasion de toucher cette matière, j'ai dit que la voix humaine comprend deux sortes d'éléments, le **son** & l'**articulation**. Ce langage, nouvellement introduit dans la Grammaire, m'avoit paru mériter attention; parce qu'il distingue en effet des éléments réellement distincts & toujours confondus par la plupart des grammairiens." (BEAUZÉE, 1767 : 4)

"Je ne renonce pas ici à la distinction des deux espèces d'éléments, elle est indispensable; mais je crois qu'elle doit être caractérisée par d'autres termes. Les articulations, représentées par les consonnes, **ne sont pas moins du ressort de l'ouïe** que les voix représentées par les voyelles; ce sont donc des éléments qui doivent également être compris dans la classe des sons." (BEAUZÉE, 1767 : 6)

"Je conserverai donc le nom général des sons aux éléments de la Parole représentés par les lettres; & j'appellerai spécialement voix & articulations, les deux sortes de sons représentés par les voyelles & par les consonnes." (BEAUZÉE, 1767 : 6)

Le jugement de l'oreille marqueur de progrès terminologiques ?

B- L'opposition « aigue/grave »

"(N.) AIGU, E, adj. [...] Dans un autre sens figuré, & plus relatif à l'objet de cet ouvrage, on dit, en parlant de l'effet naturel de l'organe de la parole, *Une voix aigüe*, pour dire, Une voix éclatante, perçante.

Mais on dit plus particulièrement qu'*Une voix orale est aigüe*, lorsque la prononciation en est légère & rapide, **de sorte que l'oreille en est, pour ainsi dire, plus tôt piquée que remplie** : telle est la voix *a* dans le mot *pate* (pied d'un animal), qui se prononce tout autrement que dans le mot *pâte* (farine pétrie). Voyez VOIX." (BEAUZÉE, *Encyclopédie Méthodique*, AIGU)

C- L'opposition fortes/foibles : d'une conception « acoustique » à une conception articulatoire ?

"B	P
V	F
D	T
G	K
Z	S
J	Ch

La première colonne est des lettres qu'on peut nommer faibles, & l'autre de celles qu'on peut nommer fortes; la première est de celles qui sont précédées par une petite émission de voix, & l'autre est de celles qui n'en ont point; ceci est ce que je dis est vrai, il doit arriver que les lettres de la première colonne se faisaient avec émission de voix, où un petit mouvement de la bouche, ne peuvent être employées qu'au commencement des syllabes, & ainsi ne peuvent jamais terminer un mot dans la prononciation; que si elles le terminent dans l'écriture, & qu'on veuille faire effort pour les prononcer, il faudra nécessairement la soutenir par la prononciation, tout au moins d'un petit *e féminin*. Prononcés le mot *froid*, & vous verrez que vous y mettez un T. Prononcés *jug* & vous y mettez un K; ce qui est vrai que ceux qui veulent rimer aux oreilles ne font aucune difficulté de faire rimer *fang* avec *banc*, *jug* avec *bouc*, *froid* avec *droit*: que si dans quelque mot propre il y a pour finale un B ou un D, comme dans *Aminadab* où *David*, on prononcera naturellement *Davit*, *Aminadap*, & si l'on veut s'efforcer à prononcer le D & le B, on prononcera nécessairement un petit *e féminin* pour donner lieu à la pleine prononciation du B & du D, qui, comme j'ai dit, ne peuvent être finales. (DANGEAU, 1754 : 47)

"Je vais finir par une division remarquable entre les Consonnes. Depuis M. l'abbé de Dangeau, nos Grammairiens les divisent en faibles & en fortes, c'est-à-dire que le même organe poussé par un **mouvement doux** produit une Consonne faible, & que s'il a un **mouvement plus fort & plus appuyé**, il fait entendre une Consonne forte. Ainsi B est la faible de P, & P est la forte de B. Je vais les opposer ici les unes aux autres." (DU MARSAIS, *Dictionnaire raisonné*, CONSONNE)

"Les articulations organiques peuvent se diviser encore en deux espèces générales, les constantes & les variables : & **cette division est relative au degré de force avec lequel se fait l'explosion**, soit que ce degré dépende de la quantité de la force expulsive, ou qu'il soit proportionné à la résistance de la partie organique qui intercepte la voix." (BEAUZÉE, *Grammaire générale* : 57)

Beauzée développe une perception articulatoire et non acoustique

"(N.) FOIBLE, adj. Qui n'a pas toute la vigueur dont il est capable. Les articulations variables sont foibles ou fortes. Voyez VARIABLE.

On appelle foibles celles qui n'interceptent pas la voix avec toute la vigueur dont est capable la résistance de la partie organique qui en est le principe. B, V, D, G, Z, J, sont des articulations variables foibles. Voyez ARTICULATION & FORT." (BEAUZÉE, *Encyclopédie Méthodique*, FOIBLE)

"(N.) FORT, E, adj. Qui a toute la vigueur dont il est susceptible. Les articulations variables sont foibles ou fortes. Voyez VARIABLE. **On appelle fortes, celles qui interceptent la voix avec toute la vigueur dont est capable la résistance de la partie organique qui en est le principe.** P, F, T, K, S, CH, sont des articulations fortes. Voyez ARTICULATION & FOIBLE." (BEAUZÉE, *Encyclopédie Méthodique*, FORT)

II. Différences sensibles à l'oreille mais négligées par la théorie : variantes phonétiques de g/k

"C'est donc en effet, dans *ga* & *gai*, dans *qua* & *quai*, le même mouvement organique qui opère l'interception & ensuite l'explosion de la voix : & **si l'oreille y apperçoit quelque différence; ce n'est point que la cause physique de l'articulation soit différente**, c'est que l'effet en est modifié par la disposition particulière de la bouche dans l'émission de telle ou telle voix. **De là vient que le g & le q paroissent naturellement mous & affoiblis avec les voix è, eu, i, u, ein, un; & au contraire vigoureux & pleins avec les autres voix. Ce n'est ni le caprice ni le génie de notre langue qui a fait ce partage; c'est la constitution physique de l'organe qui en est le principe naturel.**

Le parti que je prends, de ne tenir aucun compte de ces différences dans mon système des articulations, peut donc se justifier par les observations que je viens d'exposer; & il peut même trouver de l'appui dans l'autorité de quelques grammairiens habiles. "Je ne dois pas dissimuler, dit M. Duclos, [...] que d'habiles grammairiens, en admettant la différence sensible des différents sons du G & du Q, pensent qu'elle ne vient que des voyelles auxquelles ils s'unissent." Il y a même lieu de croire que ce savant académicien ne jugeoit pas impossible que le sentiment de ces grammairiens fût adopté, puisqu'il en fait la supposition, pour appuyer du moins sur quelques corrections, dont la nécessité lui paroît incontestable dans cette hypothèse." (BEAUZÉE, *Grammaire générale* : 75-76)

III. Adoption d'une conception particulière de la diphthongue : l'opposition «oculaire/auriculaire »

DIPHTHONGUE [...] L'essence de la Diphthongue consiste donc en deux points. 1°. Qu'il n'y ait pas, du moins sensiblement, deux mouvements successifs dans les organes de la parole. 2°. **Que l'oreille sente distinctement les deux voyelles par la même émission de voix** : Dieu, j'entends l'i & la voyelle eu, & ces deux sons se trouvent réunis en une seule syllabe, & énoncés en un seul temps. Cette réunion, qui est l'effet d'une seule émission de voix, fait la Diphthongue. **C'est l'oreille qui est juge de la Diphthongue ; on a beau écrire deux, ou trois, ou quatre voyelles de suite, si l'oreille n'entend qu'un son il n'y a point de Diphthongue** : ainsi au, ai, oient, &c. prononcés à la françoise ô, è, ê, ne sont points Diphthongues. Le premier est prononcé comme un o long, aumô ne, au-ne : les partisans même de l'ancienne orthographe l'écrivent par o en plusieurs mots, malgré l'étymologie ; or, de aurum , o-reille, de auris ; & à l'égard de ai, ou, aient ; on les prononce comme un é, qui le plus souvent est ouvert, palais comme succès, ils av-oient, ils avê, &c. Cette différence entre l'orthographe & la prononciation, a donné lieu à nos grammairiens de diviser les Diphthongues en vraies ou propres, & en fausses ou impropres. **Ils appellent aussi les premières, Diphthongues de l'oreille, & les autres, Diphthongues aux yeux** : ainsi, l'ae & l'oe, qui ne se prononcent plus aujourd'hui que comme un e, ne sont Diphthongues qu'aux yeux ; c'est improprement qu'on les appelle Diphthongues. (BEAUZÉE, *Encyclopédie Méthodique*)

(N.) OCULAIRE, adj. Relatif à l'œil. On appelle Diphthongue oculaire, une voyelle composée de deux voyelles simples réunies pour représenter une voix simple ; comme ai dans j'aimai, eu dans heureux, ou dans coucou, &c. La véritable diphthongue (voyez ce mot) fait entendre à l'oreille deux voix distinctes & consécutives en une seule émission ; & de là lui vient l'épithète d'auriculaire (voyez ce mot) : les voyelles composées dont il s'agit ici, présentent bien aux yeux les signes de deux voix, mais n'en laissent entendre qu'une dans la prononciation ; & de là leur vient le nom de diphthongues oculaires ; parce qu'elles indiquent aux yeux deux sons, quoiqu'elles n'en expriment qu'un pour les oreilles. on les nomme encore fausses, par rapport aux diphthongues vraies qui font entendre deux sons ; & orthographiques, par opposition avec les vraies, que l'on appelle alors syllabiques. Voyez ce mot. (BEAUZÉE, *Encyclopédie Méthodique*)

(N.) AURICULAIRE, adj. Relatif à l'oreille. Médecines auriculaires. Artère auriculaire. Témoin auriculaire. Confession auriculaire. Ce mot depuis quelque temps s'est introduit dans le langage grammatical. L'imperfection de notre alphabet nous ayant mis dans la nécessité d'adopter des combinaisons de voyelles pour représenter des voix simples ; ces combinaisons, si semblables à celles qui représentent des diphthongues, ont aussi été nommées diphthongues. Mais les esprits, devenus plus difficiles depuis que la Philosophie fermente dans les têtes, ont senti le faux de cette dénomination : **ces composés ne présentent qu'aux yeux une fausse apparence de diphthongues, & n'offrent à l'oreille que des voix simples** ; au lieu que **les vraies diphthongues font entendre à l'oreille deux sons distincts & consécutifs en une seule émission**. On a donc distingué les vraies diphthongues, comme dans Dieu, bien, Guise (ville), bois, par l'épithète d'Auriculaires ; & les fausses, comme dans trait, coeur, guise (mode), fou, maux, par l'épithète d'Oculaires. L'abbé Girard appelle encore les premières, Syllabiques ; & les dernières, Orthographiques. (BEAUZÉE, *Encyclopédie Méthodique*)

L'orthographe auriculaire des femmes

MOUILLÉ, ÉE [...] Dans les mots feuillage, sémillant, gentillesse, mouillé, merveilleux, carillon, ceux qui parlent le mieux **ne font entendre à mon oreille** que l'articulation ordinaire I suivie des diphthongues iage, iant, iesse, ié, ieux, ion, dans lesquelles la voix prépositive i est prononcée sourdement & d'une manière si rapide, que la situation d'organes nécessaire à cette voix n'est pas encore entièrement formée, lorsque celle de la voix suivante en prend la place ; & c'est de cette formation imparfaite que naît la petite différence qui fait illusion aux grammairiens. **Voyez nos femmes les plus spirituelles, & qui ont l'oreille la plus sensible & la plus délicate : si elles n'ont appris d'ailleurs les principes quelquesfois bizarres & inconséquents de notre orthographe usuelle, persuadées que l'écriture doit peindre la parole, elles écriront le mots dont il s'agit de la manière qui leur paroitra la plus propre pour caractériser la sensation que je viens d'analyser ; par exemple, feuliage, sémiliant, gentiliesse, moulié, mervélieux, carilion. Si quelques-unes ont remarqué par hasard qu'on y met deux I précédées d'un i, elles feront de même ; mais elles ne se dispenseront pas de mettre un second i après.** (BEAUZÉE, *Encyclopédie Méthodique*)

Le jugement de l'oreille sur les nasales

NASALE [...] Les nasales françoises diffèrent des nasales grèques & latines que les latins ont prises, en ce que le son de celles-ci est coupé net par l'articulation de l'n ou de l'm, au lieu que nous laissons retentir le son des nôtres jusqu'à ce qu'il expire ; & **l'articulation qui le termine est presque insensible à l'oreille.** Ceux qui nous en font un reproche supposent que le son nasal est un vilain son, & en effet, **ce son est désagréable à l'oreille, lorsqu'il n'a pas un timbre pur** : sur quoi l'on peut faire une observation assez singulière : c'est qu'un homme à qui l'on reproche de parler ou de chanter du nez, fait précisément tout le contraire, je veux dire qu'il a dans le nez quelque difficulté habituelle ou accidentelle qui s'oppose au passage du son nasal, & qui le rend pénible & dur. Le son nasal, de sa nature, ressemble au retentissement du métal ; & quand l'organe est bien disposé, ce timbre de la voix ne la rend que plus harmonieuse. Mais alors on confond ce retentissement pur de la voix avec la voix même : il ne fait qu'un son avec elle ; au lieu que, s'il est pénible, obscur, & en un mot déplaisant à l'oreille, on aperçoit ce vice, qui n'est pas dans la voix, mais dans l'organe auxiliaire ; & pour en désigner la cause, on appelle cela parler du nez, chanter du nez. **Mais autant le son de la nasale est déplaisant lorsqu'il est altéré par quelque vice de l'organe, autant il est agréable lorsqu'il est pur ; & l'on verra, dans l'article HARMONIE , qu'il contribue sensiblement à rendre une langue sonore, & que la nôtre lui doit, en partie, l'avantage d'être moins monotone, plus mâle, & plus majestueuse que celle des italiens.** (BEAUZÉE, *Encyclopédie Méthodique*)

IV. Le jugement de l'oreille pour l'euphonie et les cacophonies

« Quand nous disons si l'on au lieu de si on, l' n'est point alors une lettre euphonique, quoiqu'en dise M. l'abbé Girard , tom. I, pag. 334. On est un abrégé de homme ; on dit l'on comme on dit l'homme. On m'a dit, c'est à dire, un homme, quelqu'un m'a dit. On, marque une proposition indéfinie, individuum vagum . Il est vrai que, quoiqu'il soit indifférent pour le sens de dire on dit ou l'on dit, l'un doit être quelquefois préféré à l'autre, selon ce qui précède ou ce qui suit ; **c'est à l'oreille à le décider : & quand elle préfère l'on au simple on, c'est souvent par la raison de l'euphonie, c'est à dire, par la douceur qui résulte à l'oreille de la rencontre de certaines syllabes.** » (BEAUZÉE, *Encyclopédie Méthodique*)

La science acoustique a-t-elle été intégrée dans la description phonétique de Beauzée ?

Joseph Sauveur (1653-1716)

Invention du terme *Acoustique* (dans un memoire de l'Academie Royale des Sciences de Paris (annee 1701, parution 1704))

« Une science supérieure à la musique »

Lexicalisation relative à la science acoustique : ACOUSTIQUE, DIACOUSTIQUE, OREILLE, PHONIQUE, FONDAMENTAL, SON...

"ACOUSTIQUE, s. f. est la doctrine ou la theorie des sons. Voyez SON. Ce mot vient du Grec, *j'entends*. L'*Acoustique* est proprement la partie theorique de la Musique. C'est elle qui donne les raisons plus ou moins satisfaisantes du plaisir que nous fait l'harmonie, qui determine les affections ou proprietes des cordes vibrantes, &c. V. SON, HARMONIE, CORDE. [...].« (*Encyclopédie*, ACOUSTIQUE)

"PHONIQUE, s. f. est la doctrine ou la science des sons, que l'on appelle autrement & plus communement *acoustique*. Voyez ACOUSTIQUE. [...]." (*Encyclopédie*, PHONIQUE)

L'oreille dans le schéma de production des sons

« L'air est un fluide, qui, dans la production de la voix, s'échape par le canal de la bouche: il lui arrive alors, comme à tous les fluides en pareille circonstance, que, sous l'impression de la même force, ses efforts pour s'échaper & sa vitesse en s'échappant croissent en raison des obstacles qu'on lui oppose. Or il est très-naturel que l'oreille distingue les différents degrés de la vitesse & de l'action d'un fluide qui agit sur elle immédiatement; & que, par la nature des diverses impressions qu'elle en reçoit, elle démêle les diverses parties organiques dont le mouvement les produit, ainsi que la proportion de la force que ces parties organiques opposent à l'émission de la voix. » (Beauzée, Article H, *Encyclopédie* et *Encyclopédie Méthodique*)

Toujours une grande proximité avec l'acoustique musicale

Où Beauzée reprend Du Marsais...

"Il n'en est pas de même de la Consonne ; elle ne dépend pas comme la voyelle d'une situation d'organes, qui puisse être permanente, elle est l'effet d'une action passagère, d'un tremoussement, ou d'un mouvement momentanée [...] de quelque organe de la parole, comme de la langue, des lèvres, &c. en sorte que si j'ai comparé **la voyelle au son qui résulte d'un tuyau d'orgue ou du trou d'une flûte**, je crois pouvoir comparer la Consonne à l'effet que produit **le battant d'une cloche, ou le marteau sur l'enclume [...]**" (DU MARSAIS, *Encyclopedie Methodique*, CONSONNE : 4)

Conclusion

- Même chez Beauzée, le jugement de l'oreille reste un mécanisme assez présent, notamment pour établir certaines oppositions fondamentales de sa théorie phonétique (Diphthongues, opposition aigue/grave, opposition fortes/foibles, etc.)
- Néanmoins, Beauzée se situe selon nous à une extrémité de la connaissance et de la description des sons du français et de fait propose une théorie qui s'appuie davantage sur des connaissances articulatoires que sur cet argument du « jugement de l'oreille ».